

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance nationale de sociétés féminines suisses   |
| <b>Band:</b>        | 33 (1945)  |
| <b>Heft:</b>        | 694  |
| <b>Artikel:</b>     | L'Alliance de sociétés féminines suisses à Genève : (fin de la 1re page)   |
| <b>Autor:</b>       | Bonard, S.   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-265601">https://doi.org/10.5169/seals-265601</a>                          |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

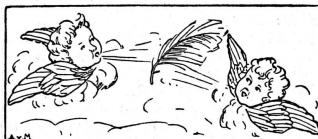
## Les associations féminines vaudoises et la motion Bettens

Le Cartel des associations féminines vaudoises, qui groupe une quinzaine de sociétés, et les représentantes d'autres groupements qui ne font pas partie du Cartel, ont tenu séance le 12 octobre. La majorité des associations représentées s'est prononcée en faveur d'une pétition à adresser au Grand Conseil, à temps voulu, pour appuyer la motion de M. Ch. Bettens demandant le suffrage féminin cantonal par la modification de l'article 23 de la Constitution; d'autres associations prendront position après avoir consulté leur assemblée générale.

Un comité d'action vaudois pour le suffrage féminin a été créé et son bureau composé de Mme A. Quinché, avocate (Association vaudoise pour le suffrage féminin), Mme Ch. Muret (groupe féminin du parti ouvrier et populaire), Mme L. Comte, avocate (Union des femmes de Lausanne), Mme Leuba (Ligue des femmes abstinences, Cuarnens) et Mme Cornuz (Groupe romand des coopératives, Lausanne).

Le Cartel a décidé en outre l'envoi aux municipalités du canton d'une lettre leur rappelant que la loi sur l'instruction primaire de 1905 prévoit que les femmes peuvent faire partie des commissions scolaires; 43 femmes siègent dans les quelque 300 Commissions scolaires vaudoises; ce nombre pourrait être augmenté pour le plus grand bien de l'école vaudoise.

S. B.



### DE-CI, DE-LA

#### La mort d'une musicienne.

A la fin de l'été est parvenue de Paris la nouvelle de la mort d'une musicienne suisse qui, sous le nom de Saga Reuter, a fait honneur à sa petite patrie.

Louisa Roos, de son vrai nom, était Lausannoise et nièce d'un syndic de Lausanne; elle avait fait au Conservatoire de sa ville natale de solides études musicales et fondé un institut de musique où elle a mis en pratique ses dons de pédagogue et d'animatrice. Elle a été parmi les premières diplômées de l'Institut Jaques-Dalcroze et a donné, dès 1906, des leçons de gymnastique rythmique.

Peu après, elle alla s'établir à Paris où elle a fait une belle carrière de pédagogue; elle a enseigné à l'Ecole alsacienne, à l'Ecole supérieure de musique, à l'Ecole normale de mu-



### Portraits et figures de femmes

#### Gilette ZIEGLER

Quand, entre 1928 et 1937, je collaborais aux hebdomadaires féminins *Eve* et *Minerve*, faisant ainsi mes premiers pas hésitants et timides dans le journalisme — en leur envoyant des correspondances de la Suisse, — il m'arrivait de m'enthousiasmer pour telle figure que l'actualité présentait.

Parmi les « succès féminins » de l'époque, se trouvait souvent citée une charmante Niçoise, Mme Gilette Gauthier, qui devint bientôt par son mariage Mme Gilette Ziegler. Cette « sœur en Eve » comme on disait alors, avait choisi une carrière presque nouvelle pour une femme: reçue première à l'Ecole des Chartes après un concours difficile qui lui conférait le titre impo- sant de « Major », elle devint archiviste-paléographe. Je m'intéressai beaucoup à cette char- tiste, d'abord par sympathie pour sa carrière (spécialisée dans la numismatique, elle s'était établie « expert en médailles ») et ensuite à cause de ses articles pleins de juvénile enthousiasme, pétillants d'esprit, où, avec une rare érudition et une fine perspicacité, elle défendait les droits de la femme moderne. Lors d'un voyage en France il y a sept ou huit ans, un gros volume sur l'*Histoire de Grasse au Moyen âge* me tomba sous la main. Je le feuilletai avec un vif intérêt, tant pour la parfaite correction du style, que par la vaste érudition qu'il révélait. Et j'éprouvai une agréable surprise en lisant le nom de l'auteur: Gilette Ziegler. Une connaissance! Car dans les journaux

sique, où elle a fait connaître la méthode Froebel et la gymnastique rythmique.

Louisa Roos a fait à Paris une active propagande pour la musique suisse et pour les artistes suisses. Elle a organisé, en 1926, la première séance de musique de l'Association des artistes suisses à Paris. Elève de Vincent d'Indy, elle composait, et avec talent; on lui doit de la musique de chambre, des pièces pour violoncelle, pour orgue, des mélodies, une symphonie, quatre quatuors. Dernièrement, la Radio nationale française diffusa une de ses compositions pour clavecin. S. F.

#### Cinquante-cinq ans de journalisme!

Ils sont rares les journalistes qui peuvent se vanter d'un demi-siècle d'activité professionnelle! et encore plus rares sont les femmes qui ont de si beaux états de service. Nous n'en connaissons qu'une, Mme Ilse Hohl, attachée spécialement à l'*Appenzeller Zeitung*, correspondante parlementaire de plusieurs journaux radicaux, que ses collègues accrédités au Palais fédéral ont fêté, cet été, à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire. Depuis 1940, Mme Hohl est membre d'honneur de l'Association de la Presse suisse; c'est la première fois que cet honneur revient à une femme.

## Le vote des femmes devant le Parlement neuchâtelois

Quatre ans après la deuxième consultation populaire rejettant le vote féminin, le Dr. Bersot, député socialiste, a posé à nouveau le problème devant le Grand Conseil, mardi dernier, 9 octobre. Fortement documenté, il fait un exposé méthodique et éloquent à la fois qui retient l'attention des députés. Il rappelle le sort des deux motions précédentes, acceptées par le parlement, mais rejetées par le peuple en 1919 et 1941.

Mais pendant la guerre, non seulement chez notre voisine la France, mais chez nous aussi, l'*Idée* a marché. Les femmes suisses ont bien mérité de la patrie puisque partout elles ont remplacé les hommes, rempli comme eux des devoirs militaires et se sont tirées à leur honneur des difficultés du ravitaillement. En somme seule une raison psychologique refut les opposants qui considèrent les droits du citoyen comme unapanage de la virilité.

L'exposé du motionnaire est chaleureusement applaudi et le président ouvre la discussion. Tour à tour les porte-parole des partis entrent en lice; M. Biéri, au nom de la majorité radicale, s'oppose à la motion. Les « dames et demoiselles » de Neuchâtel feront mieux de pousser les hommes à voter, comme jadis la femme de Werner Stauffacher engagée son mari à résister à l'opresseur. Mais deux radicaux de la minorité se déclarent favorables: M. Losey, fidèle suffragiste, qui voit la femme au travail, et M. G. Béguin, président de la ville de Neuchâtel. Nous avons besoin, dit-il, d'une démocratie vivante qui ne craint pas d'assumer des risques; or rendre les femmes citoyennes, c'est un bon risque.

M. Pierre Favarger, porte-parole du parti libéral, qui appuya la motion, se lève à son tour et fait un exposé d'une grande élévation, écouté dans un silence impressionnant. La femme travaille, elle paie ses impôts, elle est l'égal de l'homme, et lui donner ses droits

que nous aimons, nous découvrons parfois, n'est-il pas vrai? des affinités si grandes avec des collaborateurs inconnus, qui leur nom nous devient cher comme celui d'un ami. Cette thèse, extrêmement documentée, fut tout ce que je connus, au cours de plusieurs années, de l'éritude chartiste. Cela tenait à ce que je ne lisais pas les quotidiens et les hebdomadaires auxquels Gilette Ziegler collaborait. Travailleur pour un cabinet de numismatique parisien, elle donna en effet des articles de vulgarisation historique à *Bravo*, à *Miroir du Monde*, des échos au *Jour* et au *Figaro*, et fut attachée, de 1937 à 1940, au *Petit Journal*. Elle a même collaboré, sous son pseudonyme « Tony Guildé », au magazine suisse *Le Bouquet de la Quinzaine*.

C'est d'une façon plutôt mystérieuse que je devais retrouver la trace de l'incessante activité de notre femme auteur. Pendant la période aînée et héroïque de la Résistance, j'habitais la Côte d'Azur et m'intéressais beaucoup à tous les mouvements clandestins, en particulier aux journaux publiés et distribués sous le manteau à la barbe des occupants. Un jour un grand ami de mon mari m'apporta quelques numéros d'un de ces journaux clandestins, en me disant qu'il venait des Basses-Alpes, où une jeune journaliste de grand talent le rédigeait. Presque sans le vouloir (car, à cette époque difficile, on ne communiquait, même entre camarades sûrs de la Résistance, qu'avec des pseudos) il prononça le nom de Gilette Ziegler! Le petit organe clandestin en question portait le beau titre *Tenir* et était datylographié. J'appris que notre journaliste vivait cachée dans le village d'Entrevaux et que, comme beaucoup de patriotes, elle était suspecte.

Mme Hohl a débuté dans la carrière à l'âge de dix-sept ans, comme secrétaire de son père, journaliste lui-même; elle n'a cessé dès lors de travailler avec fidélité, exactitude, donnant l'exemple de la conscience, de la probité, de la servabilité. Ses confrères de Berne l'entourent d'une respectueuse amitié. Nous souhaitons à « tante Ilse », comme ils l'appellent, de belles années de travail et de santé. S. F.

#### Les femmes dans l'administration communale.

Mme Schmid-Spothelfer et Mme H. Maillard ont été nommées dentiste et dentiste-adjointe à la direction des Ecoles à Lausanne.

Mme Odette Steinmann, dont le *Mouvement*, à plus d'une reprise, a signalé les expositions de peinture, a été nommée sous-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale.

#### Réital de piano par J. Perrotet, à l'Athénaïe (Genève)

Le romantisme dans la musique: compositeurs de divers pays — c'est dans ce sens que Mme Perrotet avait établi son programme du 8 octobre. Et l'on eut ainsi une belle heure d'art en suivant un guide habile dans l'exécution d'œuvres de Weber, Field (Angleterre), Ste-

phen Heller, Becker Gröndahl (Norvège), Max Vogrich, la seconde partie de la soirée étant consacrée à Chopin, Hans Huber, Rubinstein et Liszt.

M.-L. P.

#### Une inspectrice.

Mme Olga Péclard, à Bex, a été nommée inspectrice régionale des ruches de l'arrondissement de Bex-Plaine. C'est la première fois qu'une femme est chargée de ces fonctions officielles.

## L'Alliance de Sociétés féminines suisses à Genève

(Fin de la 1<sup>re</sup> page)

L'imprévu, qui s'ajoute toujours à l'ordre du jour des assemblées de l'Alliance, est apparu sous l'aspect d'une S. C. F., Mme Georges Perrot, qui a parlé de la grande misère matérielle et morale des Suisses rapatriés hébergés en quarantaine dans le camp de La Plaine, dont beaucoup ne connaissent pas leur patrie et qui doivent refaire leur vie entièrement; ce sont des S. C. F. qui ont la direction du camp et veillent au bien-être phy-

ciques pour réaliser plus complètement encore la démocratie. Le meilleur moyen de la défendre c'est encore d'étendre. Le problème est agité chez nous depuis 1916. Malgré les échecs retentissants, la question doit être reprisée. A la base de ces refus, il y a essentiellement une question de psychologie. Au cours des siècles, depuis que s'est fondée notre démocratie suisse, les citoyens ont pris l'habitude de considérer le droit de vote comme un véritableapanage de la virilité. Ils ont défendu aux femmes de pénétrer dans ce domaine. Ils en ont fait leur chasse gardée. Même les hommes les plus fiables, les plus timides, les plus ignares sont très fiers de se sentir dans ce domaine les maîtres absolus.

« Un peu partout la question revient maintenant sur le tapis; les expériences des temps de guerre ont montré combien il serait injuste et peu profitable pour l'Etat de renoncer à la collaboration des femmes, à laquelle on sut bien faire appel dans les temps difficiles. »

« Le canton de Neuchâtel, qui fut le premier à organiser une votation publique en 1919, s'honorera en étant aussi le premier à donner le droit de vote aux femmes. »

« En votant la motion, le Grand Conseil fera non seulement œuvre d'élémentaire justice, non seulement il s'affirmera partisan d'une démocratie saine et complète, telle que la veut la Charte des Nations unies, non seulement il fera acte de respect envers la femme qu'il élèvera à la dignité de citoyenne active, mais encore et surtout, en ces temps où le monde sort de la plus atroce des guerres, il témoignera de sa reconnaissance envers celles qui, à l'arrière des troupes mobilisées, ont vaillamment continué de faire leur tâche quotidienne, ont affronté les difficultés du ravitaillement, ont maintenu dans nos foyers une atmosphère saine et confiante, prouvant par là même combien elles étaient dignes et capables de devenir à l'égal des hommes, aussi bien dans le domaine communal que dans le domaine cantonal, des citoyennes électrices et éligibles. »

Cette intervention est chaleureusement applaudie.

#### Impressions de séance

Le Dr. Henri Bersot (soc.) développe une fois de plus un des postulats les plus chers du groupe socialiste. Pendant plus d'une demi-heure, l'orateur retiendra l'attention de ses collègues. Son exposé fouillé ne perdra à aucun moment de son intérêt. Aussi, nous nous promettons, dès que possible, de revenir sur le sujet.

« Nous devons, déclare le porte-parole du groupe socialiste, tirer la conclusion des années tra-

Dans les Basses-Alpes, où tous les paysans donnaient un si solide appui au « maquis », elle accompagna un magnifique travail de résistance, tout en soutenant les efforts de son mari, engagé parmi les F.F.I., et qui devait combattre avec eux en Haute-Tinée.

Dès la parution des premiers journaux de la libération, je trouvai des articles de Gilette Ziegler dans un des plus importants quotidiens de la Côte d'Azur, *l'Aurore du Sud-Est*, et dans *Phedobadaria* qui en dépend, *Aurore-Magazine*. J'écrivis alors à Ginette Ziegler, pour lui dire combien, depuis longtemps, je l'appréciais, et la correspondance que nous échangéâmes me fit découvrir un aspect inconnu de son talent.

De 1941 à 1944, ayant cessé volontairement toute activité journalistique, elle s'essaia dans le roman policier, et y réussit si bien qu'elle compte maintenant à son actif dix romans publiés à la cadence de deux ou trois par an! J'apprécie les romans policiers, et leur lecture peut me passionner. Je dévorais tout ce que je pus trouver, et qui n'était pas « épuisé en librairie », de cet auteur qui, brusquement, se révéla à moi comme une nouvelle Agatha Christie. Je n'ai pas le *Sera pani de mort*, ni *La voie sanglante*, ni *La police est sur les lieux*, ni les deux romans publiés sous le pseudonyme *Tony Guildé*. *La poursuite sans merci*, et *Le Vengeur d'octobre*, qui sont tous, excepté ce dernier, antérieurs à 1943. Mais j'ai lu avec un grand intérêt les autres: *La mort donne des numéros*, un petit chef-d'œuvre du genre, *L'homme au manchette d'or*, où la savante numismate montre le bout de l'oreille, *La mission de Martin Faublas*,

qui est, parmi les romans de Gilette Ziegler, celui qui se rapproche le plus du procédé des grands maîtres américains et anglais, ainsi que *L'épine rouge*, dernier en date, et *Choisis le poison*, où la chartiste a utilisé ses souvenirs d'étudiante. Cette importante production, où l'on décèle une étonnante puissance d'imagination, n'est, paraît-il, qu'un début. Notre auteur m'a confié avoir écrit en chantier, en plus de deux romans sur la guerre *Le combat dans la nuit* et *Hôtel Francia*, presque au point et de prochaine publication, deux romans policiers nouveaux.

Comment cette érudite d'archéologie et de paléontologie en est-elle venue à cultiver un genre que d'autrui méprisent mais dont les foules raffolent? Évidemment ce sont les circonstances qui l'y ont amenée: son chômage volontaire en tant que journaliste. On définit souvent le roman policier « littérature d'évasion » et il fut sans doute pour Gilette Ziegler un moyen de s'évader des tristesses de l'heure, de l'angoisse et du silence.. Mais on peut encore se demander comment cette chartiste a si bien réussi dans ce genre spécial. Je crois que sa préparation de chartiste y est justement pour quelque chose, car rien ne peut mieux que les sciences exactes façonnier une intelligence et la préparer aux recherches méthodiques du policier, la predisposer à ces constructions rigoureuses, précises, qui tiennent de la technique des mots croisés. S. S. Van Dine fut naguère un savant philologue, et cela me semble bien moins susceptible d'entraîner un esprit vers le roman policier, ce qui n'a pas empêché Van Dine de nous donner l'intéressante série d'aventures de Philo Vance.

sique et moral de leurs compatriotes. Ce fut ensuite Mme Suter-Morax, de Lausanne, qui résuma la grande activité secourable entreprise par les Coopératives de Lausanne, qui ont créé le vaste S. O. S., ont envoyé 40.000 kilos de vaisselle, de vêtements, d'ustensiles divers dans les régions voisines de la frontière, qui s'occupent maintenant des déportées; grâce aux collectes, des maisons d'accueil ont été ouvertes à Crassier, Montagny, Château-d'Oex; d'autres s'ouvrent à Neuchâtel et à Villars, où les malheureuses déportées retrouvent lentement la santé et la vie normale. Les femmes suisses ont le devoir de venir en aide à leurs sœurs de France si durement, si cruellement éprouvées.

#### La journée de dimanche

s'est ouverte par un culte fait en l'église de la Madeleine par Mme Bard qui a pris ce texte de Jérémie : « Je t'établirai aujourd'hui pour que tu bâties », puis toujours dans la Salle Centrale, on entendit Mme Yvonne Hentsch, directrice du bureau des infirmières de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, parler de la profession d'infirmière, la profession féminine qui répond le mieux aux aspirations féminines, qui a suivi l'évolution de la médecine et l'évolution du statut de la femme, mais où les conditions de travail sont encore trop dures, ce qui explique la désaffection de nombreuses jeunes filles. La diversité des formations professionnelles empêche la réciprocité d'un pays à l'autre; 25 pays décernent un diplôme d'Etat; on tend généralement à exiger des candidates une instruction secondaire. Dans la discussion qui suivit, toutes les oratrices insistèrent sur la nécessité d'obtenir des conditions de travail plus humaines pour les infirmières; c'est à cette condition que le recrutement sera suffisant.

Ce que peuvent faire les femmes pour atténuer les crises sociales a été exposé par Mme Clara Nef (nommée présidente de la Ligue suisse des femmes abstinentes), avec le bel idéalisme qui la caractérise. On déclare généralement de la mauvaise humeur, de la lassitude; on voudrait être récompensé des sacrifices consentis pendant la guerre. Les améliorations sociales que l'on cherche à

## Le congrès des femmes arabes et les jeunes générations

En décembre dernier, 110 déléguées des associations féminines de l'Egypte, de l'Irak, du Liban, de la Palestine, de la Syrie et de la Transjordanie se sont réunies au Caire pour y discuter de questions d'intérêt commun. Ce congrès, qui est le troisième, a été de beaucoup le plus important. Il a approuvé la création d'un Conseil fédéral des Fédérations arabes féminines, et Mme Hoda Hanem Charaoui, qui est à la tête du mouvement féministe en Egypte, a été nommée présidente.

\* \* \*

Un grand nombre des décisions prises en ce qui concerne les droits civils de la femme arabe sont dignes d'être retenues. Elles se réfèrent naturellement à la loi musulmane ou *Sharia*. Le droit de divorce doit être accordé à la femme, et aucun divorce ne doit être prononcé sans un arrêt du tribunal. Une telle décision ainsi que l'accord unanime pour l'abolition du *Bei Al Shar'a*, cette triste page de l'histoire de la femme arabe, mettent définitivement fin à l'exploitation féminine.

La question de la garde des enfants a été abordée, et ici, c'est le bon sens féminin, et non le côté sentimental, qui a inspiré les délibérations. L'enfant doit rester jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans auprès de sa mère, pour autant que celle-ci en soit digne. Après cet âge, c'est au tribunal qu'il appartient de décliner lequel, du père ou de la mère, peut assumer la garde de l'enfant — mesure des plus efficace pour la prévention de la délinquance juvénile. — C'est ce souci également qui a inspiré la résolution tendant à la limitation des droits des tuteurs d'orphelinats.

La décision principale, celle qui vise la condamnation de la polygamie, sauf dans les cas de stérilité ou de maladie incurable, montre que la coutume et la tradition sont deve nues, chez la femme arabe musulmane, une seconde nature. Peut-être, dans une vingtaine d'années, la jeune génération se rendra-t-elle compte que les valeurs supérieures de l'existence, telles que l'amour et l'esprit de sacrifice, ont plus de prix, chez une femme,

que le fait de pouvoir procréer.

Le Dr. Ali Ibrahim Pacha, Recteur de l'Université du Roi Fouad, a déclaré qu'il aurait préféré voir les femmes arabes condamner en bloc la polygamie, sans tolérer aucune exception. Selon lui, ces exceptions signifient une victoire de la loi musulmane. Il a blâmé également les femmes arabes de ne pas avoir fixé à 20 ans l'âge du mariage, mais à 16. On peut invoquer ici, pour la défense des femmes arabes, qu'elles se sont bornées à exiger ce qui, pour le moment, peut être effectivement appliquée. C'est pour cette raison qu'elles ont revendiqué des droits égaux en matière d'héritage.

Les résolutions adoptées en matière d'éducation méritent également d'être mentionnées. Étant donné que l'analphabétisme est l'un des plus grands maux sociaux des pays arabes, le Congrès a adressé un appel à tous les gouvernements arabes pour la création d'un système d'enseignement primaire mixte, obligatoire et gratuit, dirigé par des professeurs féminins, enseignement qui serait complété par celui d'écoles d'agriculture et d'écoles industrielles. De telles mesures — qui seront mises en pratique grâce à l'unification des différents systèmes éducatifs du monde arabe (tout en laissant à chaque région un certain particularisme) constituent une étape importante dans l'effort en vue de la suppression des différences d'éducation et de culture actuelles. Aucune préférence n'a été exprimée pour une méthode particulière, mais il a été décidé que le nouveau système arabe combinerait et appliquerait les éléments les meilleurs des cultures occidentale et orientale.

L'accord a été unanime en ce qui concerne l'inscription au programme d'études de cours sur les soins infirmiers à la maison et sur les premiers secours. De même, des cours d'instruction civique et d'histoire comparée des religions figurent au programme des écoles secondaires, en vue de la formation, chez les peuples arabes, du sens social et de l'esprit de tolérance.

Le problème de l'hygiène dans les différents pays arabes a été étudié par des femmes spécialisées dans ce domaine. Elles ont

déridé un appel pour l'établissement de cliniques ambulantes, de bains publics, l'ouverture de restaurants et la création de maisons de correction.

Le Congrès a pris également des résolutions unanimes en ce qui concerne les certificats présumptifs, l'établissement de centres d'hygiène et de centres maternels, ainsi que l'institution de cours d'hygiène ambulants, dans les districts ruraux comme dans les districts urbains. Une législation sociale judicieuse, relative aux femmes enceintes et aux nourrices, permettrait l'application de ces diverses recommandations.

Le problème de l'enfant a aussi été abordé par le Congrès et il a été décidé de demander une documentation officielle sur la protection de l'enfance. En outre, la fondation d'orphelinats et d'écoles pour les enfants déficients et délinquants, ainsi que la création de bibliothèques publiques et de jardins d'enfants, ont été préconisées. Un appel a également été rédigé en vue de l'introduction d'un âge minimum d'admission au travail et pour la mise en vigueur d'une loi sur les salaires des enfants. Il a été sans doute préférable d'abolir complètement le travail des enfants, mais le Congrès espère qu'après l'introduction de l'enseignement obligatoire, celui-ci prendra fin pratiquement. Enfin, une résolution a été votée recommandant au gouvernement d'adopter une loi interdisant la fréquentation des lieux publics aux enfants de moins de 16 ans.

En ce qui concerne la morale, un appel a été présenté pour l'abolition de la prostitution légalisée et de la traite des femmes et pour la fermeture des maisons de jeux. Il a été jugé opportun, étant donné les répercussions fâcheuses de la guerre sur la morale, d'adresser également un appel au gouvernement pour la création de bureaux destinés à procurer aux jeunes filles des moyens d'existence honnêtes, tout en exerçant une surveillance sur elles.

(Communiqué par Mrs. Small-de Morsier, déléguée au Caire de l'Union Internationale de Secours aux Enfants).

Pour soigner

### TOUX et MAUX DE GORGE prenez la

**POTION FINCK**

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80.



réaliser ne sont qu'un des aspects de la question. La compréhension mutuelle doit faire admettre que toutes les classes, tous les mi-

### Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuiseurs - Grils „Melior“  
Marmites à vapeur

E. FINAZ-TRACHSEL  
Boulevard James-Fazy 6

**Bébé**  
Maison spéciale  
de LAINES  
et Sous-vêtements  
dames et enfants

lieux ont leurs difficultés, leurs soucis, que seules la patience, la compréhension, l'entente sont valables pour améliorer le sort de tous, et l'honnêteté, la loyauté dans les rapports entre les hommes et les femmes, les patrons et les employés, les chefs et les subordonnés. Que chacun fasse honnêtement, le mieux qu'il peut, son travail, alors la bonne humeur règne et les frottements disparaissent. Que ceux qui tiennent les emplois supérieurs, que les chefs, que tous ceux qui commandent donnent l'exemple de l'honnêteté; la faute du chef est plus grave que la faute de l'employé. L'exemple de l'entente, de l'honnêteté doit venir d'en haut.

Enfin M. Emile Privat, que connaissent

### A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870  
Mme Vve L. MENZONE  
Solidité - Elegance  
5% escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

### Trousseaux

Rideaux

Lingerie fine

Chemisiers

Peignoirs

**Buisson**

**Paisant** s.a.

3, R. DU RHÔNE - GENÈVE -

### Livres reçus

I. POUGATCH : *Charry*. Vie d'une communauté de jeunesse, 1 vol. Ed. La Baconnière, Neuchâtel. Qu'est-ce que Charry ? — C'est un vieux domaine du Sud-Ouest français, où se déroula une palpitante aventure : de jeunes israélites réfugiés après la défaite en zone libre y fondèrent une colonie agricole sous la direction d'un guide spirituel : M. Pougatch.

Qualifier M. Pougatch d'éducateur averti, de pédagogue ou de psychologue ne serait insuffisant, il est avant tout l'apôtre d'une mission. Il a résolu de former pour son peuple des chefs capables d'encadrer la jeunesse et de la conduire vers la haute destinée qui lui a été assignée, et il trouve en lui la force et les moyens d'atteindre son but. Les expériences faites à Charry, pendant près de deux ans, furent jugées si fécondes que les disciples du maître lui demandèrent de les publier. Voilà pourquoi nous vous présentons aujourd'hui ce livre que vous lirez comme un roman : rien n'y manque, descriptions, atmosphères, épisodes comiques ou dramatiques.

Cet ouvrage est encore appelé à devenir le *vade-mecum* de tous ceux et de toutes celles qui sont aux prises avec les difficultés de la vie en communauté. Les divers problèmes y sont abordés tour à tour et Dieu sait s'il y en a ! « J'espresso, écrit l'auteur à ses jeunes camarades, que vous n'êtes pas définitivement brouillés avec votre métier de chef ! » Une telle crainte n'est pas fondée, cette lecture ne découragera personne, Charry restera une fontaine de foi et d'optimisme pour chacun. Comment résister à

cet exemple : à Charry on manquait d'eau potable, de lumière, de chauffage, de meubles, de linge, d'ustensiles, d'outils aratoires (6 bêches pour 59 hectares, en friche depuis plus d'un quart de siècle !) la guerre se déroulait, le ravitaillement était insuffisant, et pourtant la vie fut possible, l'exploitation réussit, le moral ne flancha jamais... Après ce tour de force, qui oserait reculer ?

Tour de force ai-je dit ? Cé terme ne convient pas. Nul effort n'est sensible au cours de ce récit. Au contraire, le secret de ces réflexions salutaires, c'est l'humour dont elles sont parsemées. Lisez à haute voix le chapitre sur « Les petites choses de tous les jours », je vous garantis un succès de rire et un succès pédagogique, vos difficultés de la vie quotidienne auront été vaincues.

Quelle leçon pour les auteurs de manuels scolaires à l'usage des chefs de groupe, des responsables, ils vous accablent d'avertissements et de soucis ! Lisez Charry et vous serez réconciliés avec les plus lourdes tâches.

A. W. G.

Adam Charles Rosé : *La Politique Polonoise entre les deux guerres*. Editions La Baconnière. Neuchâtel.

Depuis de longs mois, le problème polonois est resté brûlant, aussi les lecteurs accueilleront-ils avec empressement un ouvrage qui les éclairera sur un sujet actuel et si compliqué.

A l'aide de documents précis et récents, M. Rosé expose clairement, avec minutie, tous les problèmes que les hommes d'Etat de ce pays

Gilette Ziegler est particulièrement féconde dans un genre qui devient toujours plus difficile en raison même du grand nombre de ses adeptes; les lecteurs « spécialisés » (car il y a des lecteurs dont la curiosité intellectuelle est singulièrement attirée par ces romans) deviennent fort exigeants. Pierre Bost le faisait remarquer : on ne marche plus si facilement, maintenant, à la lecture de n'importe quelle histoire policière; on analyse.

Mais Gilette Ziegler est très habile. Ses détectives sont des types campés de façon magistrale, ses criminels sont étudiés dans leurs ressorts intimes. Elle fait preuve d'ingéniosité, de finesse, et d'un humour charmant « qui est le sel de la littérature d'imagination ». Tout est parfaitement agencé, d'après un plan rigoureusement élaboré: la fantaisie est disciplinée par la méthode la plus rationnelle. Ces romans, qui rappellent si heureusement les plus heureuses des *good crime stories* des Anglais et des Américains, nous présentent chaque fois une structure renouvelée. Gilette Ziegler nous réserve avec maîtrise et habileté des surprises et des « coups de théâtre », et a évité jusqu'ici l'écueil des auteurs américains à formule fixe, à construction par trop mécanique et uniforme et dont les sujets et surtout les caractères manquent d'un dessein précis, d'une ossature solide.

Elle réussit, comme en se jouant, à captiver l'attention du lecteur. Vous lisez les premières pages avec la certitude (vous avez tant lu de romans policiers que vous en connaissez les ficelles !) moins le croyez-vous) de deviner aussitôt le « truc », de découvrir aussitôt le criminel... puis, peu à peu, intéressé par le sujet et par l'in-

Mary NOGER.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

## ...A GENÈVE

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOYAGES  
consultez  
**A. NATURAL LE COULTRÉ & Cie S.A.**  
GENÈVE Tél. 5.12.55

Spécialité de Chocolats Suisses  
**Maison HOFFMANN & KOEBELI**  
GENÈVE  
8, rue du Marché (face Fusterie) 22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÉL. 4.25.91

Le cadeau signé et qui plait **Noverraz**  
trouve chez  
Place Neuve 4 Potier

LAINES ET BAS  
**DURUZ**  
CROIX-D'OR, 3  
Articles de bébés

les participantes aux conférences d'Armée et Foyer, — une institution qui a démobilisé en juin déjà —, après avoir rappelé les grands dangers que nous avons courus durant ces six années, et le rôle de la neutralité, a insisté sur la gravité de la situation actuelle, (car nous ne sommes plus, comme en 1918, au centre de l'équilibre européen, mais à son extrême bord), a dégagé la leçon donnée par l'armée: sa vigilance, sa cohésion, sa ferme décision doivent inspirer les actes de la nation dans cette période indécise de l'après-guerre; les grandes leçons contenues dans le Pacte de 1921 continueront de dicter notre attitude. Le retour à la vie civile ne saurait être un repos puisque nous allons passer à la reconstruction européenne; la vie professionnelle, la communauté professionnelle nous permettront d'apporter à tous aide, protection, secours et conseil.

\* \* \*

Avant de terminer la partie officielle, l'assemblée, sans discussion et à l'unanimité, a voté la résolution suivante:

« L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, réunie en assemblée générale à Genève, exprime au Conseil fédéral la reconnaissance des femmes suisses de ce que, sous sa direction ferme et vigilante, le pays sorte intact de la tourmente qui a secoué l'Europe pendant six ans.

« Cependant, au moment où s'élaborent les grandes lois sociales qui intéressent tout particulièrement les femmes, elle exprime le regret que leurs voix ne soient d'aucun poids dans la décision du peuple. C'est pourquoi l'Alliance demande aux Chambres fédérales de

éurent à résoudre, à partir de 1918. On reste confondu devant un pareil tissu de difficultés politiques, financières, économiques ou sociales. La plupart du temps on ne pouvait pas trouver de solution favorable, on n'avait le choix qu'entre diverses mesures ayant toutes de graves inconvénients.

Or les Polonais qui gouvernaient étaient issus de trois zones à régimes totalement différents: russe, allemand, autrichien. Ils avaient tous le même amour pour la patrie, toutefois chacun, selon l'éducation dont il gardait l'emprise, était enclin à chercher le salut du pays par des voies divergentes. De là sont nées des erreurs qui ont coûté cher. Pourtant, à cette lecture, on n'a pas l'impression d'assister à un procès mais plutôt à la représentation d'un de ces drames antiques de la fatalité, où les héros sont entraînés à l'abîme malgré leurs efforts surhumains.

Le partage de la Pologne, qui régulièrement accomplit, il y a deux siècles, a été la source de maux innombrables. La prédiction biblique est ici largement dépassée, l'iniquité des pères est retombée sur les enfants bien au delà de la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> génération. Ne laissons plus se perpétuer de pareilles injustices.

A. W.-G.

László LEDERMANN: *Les Précurseurs de l'Organisation Internationale*. Editions La Baconnière Néuchâtel. Collection « L'Évolution du Monde et des Idées » 1 vol. br. 6 fr.

De Pierre Dubois à Emmanuel Kant, en passant par Podiebrad, Crucé, Sully, William Penn, l'abbé de St. Pierre, Rousseau et Bentham, le professeur Ledermann nous expose les théories diverses des précurseurs d'une organisation in-



**La Maison de la Laine**  
et de tous les tricotages

**TRICOTEUSE DE LA MADELEINE**

1, rue du Vieux-Collège - Genève (coté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud

**Fraisse & Cie**  
TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35  
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37  
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 4.17.39  
Usine et Magasin : 55, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

## CANTON DE VAUD

### FINIDOL

#### SUPPRIMÉS

tous rhumatismes, goutte, sciatique, névrite, arthrite, lumbago, courbature, par la cure FINIDOL, puissant antiarthritique, antirhumatique, antidiabétique, procure un bon sommeil.

Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

BAS - LINGERIE - TRICOT -  
ROBES ET BLOUSES  
COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités



RUE DE BOURG, 8  
LAUSANNE  
Tél. 2.42.24

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

**„LE CARILLON“** Place Chauderon LAUSANNE  
Restaurant - Tea-room sans alcool  
Restauration soignée à prix modiques  
Son Tea-room

Une profession pour nos filles

**LA POUPOUNNIÈRE - LAUSANNE**  
Avenue de Beaumont 48  
ÉCOLE CANTONALE DE PUÉRICULTURE  
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

## Art Rustique suisse

Tissages à la main. — Dentelles de Gruyère.  
Bois tournés et Poteries.  
Tous travaux faits à la main en Suisse.

**H. CUENOUD Pl. St-François, 12<sup>me</sup> (entresol) LAUSANNE**

lande l'exprime par l'envoi de plusieurs milliers d'oignons de tulipes qui embelliront le sol helvétique le printemps prochain. Puis celles que ne pressent pas le retour au centre ou à l'autre extrémité de la Suisse, se promèneront dans le vieux Genève sous la direction entendue de M. G. Fatio ou le long des quais entre le bleu du ciel et le bleu du lac. Leur bonheur aurait été complet si elles avaient eu avec elles Mme Gourd, que la maladie empêchait de recevoir toutes ces alliées.

S. BONARD.

## Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, dans son assemblée annuelle, le 4 octobre, à Lausanne, sous la présidence de M. le Dr. Revilliod (Genève), a voté à l'unanimité la résolution suivante:

« Le C.R.H.S.M., qui groupe une centaine d'associations d'utilité publique, recommande de façon pressante aux électeurs de tous les partis et d'opinions diverses, de voter, le 25 novembre, l'article constitutionnel pour la protection de la famille. Cette disposition permettra à la Confédération d'instituer dans le plus bref délai l'assurance-maternité, qui est demandée par tous les milieux et en particulier par les associations féminines.

« Le texte proposé donnera en outre à la Confédération la compétence d'encourager la construction de maisons familiales. Enfin la Confédération pourra légitimer dans le domaine des allocations familiales, mais on prévoit qu'elle ne le fera qu'après la mise sur pied de l'assurance-vieillesse.

« Ainsi le texte soumis aux électeurs se présente comme une mesure de justice sociale s'intégrant dans le plan fédéral des réformes sociales et économiques ».

A 14 h. 45, M. le Dr. Chable, professeur à l'Université de Neuchâtel, a présenté des considérations sur l'*hygiène sociale dans l'après-guerre*, en insistant sur la lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose et les maladies vénériennes.

Grâce à l'activité des ligues cantonales contre la tuberculose, ce fléau a grandement diminué; le taux de la mortalité, qui était de 27 pour mille au début du XX<sup>e</sup> siècle, n'est plus que de 5 à 7 pour mille. La lutte doit être complétée par la radiophotographie, qui sera généralisée en dépit de quelques résistances. La Confédération prépare une ordonnance qui imposera l'examen radiographique à tous les employés des métiers, des usines, des administrations publiques et privées, à tous ceux qui sont en contact avec leurs semblables. Mais il faudrait encore atteindre les ménagères.

La lutte contre l'alcoolisme a été entreprise avec courage par la Croix-Bleue; l'augmentation de la fabrication et de la consommation des jus de fruits, du cidre doux est réjouissante. La grande difficulté est de maintenir dans la bonne voie les buveurs améliorés. A Neuchâtel, le groupe antialcoolique de la Société de Médecine et les psychiatriques projettent la création d'un centre médical social pour les alcooliques, les aliénés et

les détenus libérés, en relation avec les autorités, les tribunaux, les diverses institutions qui s'occupent d'améliorer par tous les moyens connus le sort des buveurs.

À la suite de l'intense campagne entreprise après la guerre de 1914-1918, les maladies vénériennes avaient fortement regressé, du moins la syphilis, car la blennorrhagie continuait de se répandre. Les sulfamides ont permis de guérir rapidement le 98 % des cas, et le 2 % restant a continué à contaminer la population. Aujourd'hui c'est la pénicilline qui, en 24 heures, au moyen de piqûres, procure la guérison. Pour demain, M. le Dr. Chable préconise un redressement des mœurs sexuelles, déplorables aujourd'hui; jamais la légèreté, l'insouciance, le matérialisme n'ont été si inquiétants, surtout chez les jeunes. Le Cartel doit attacher une grande importance à cette lutte contre le relâchement des mœurs. On étudie des mesures de police sanitaire devant lesquelles on a jusqu'ici reculé; la Société suisse contre les maladies vénériennes se vole aux recherches des sources de contagion.

Tous ces résultats, qu'il s'agisse de tuberculose, d'alcoolisme, de maladie vénériennes, doivent s'obtenir par la solution suisse, c'est-à-dire par l'initiative privée, secondée et encouragée par les pouvoirs publics. Ainsi l'Etat soutient les initiatives sociales.

La Bonne Montre chez

**ZBINDEN**  
Coutance, 3  
r. Mt-Blanc, 17

Nous aurons bientôt des

**Waterman**  
à cartouche d'encre

**PAPETERIE BRIQUET** Rue du Marché 38  
GENÈVE Téléphone 4.10.58

Tous les combustibles

**ANTHRACOKE S. A.**  
Successeurs de  
Emile DUPONT et MAROLF & Cie

4.32.50  
Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.59  
4.32.58

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

## POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES



de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

d'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS